



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement 430-09

Le Conseil municipal de la ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2009, le projet de règlement suivant :

- ✓ **Règlement 430-09** *Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage 51-97 (B) afin d'intégrer les dispositions contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Portneuf relativement à la protection des rives et du littoral*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le mardi 8 septembre 2009**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**. Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 430-09 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de Règlement 430-09 peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné ce 18 août 2009.

La greffière,

Chantal Plamondon
